

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 février 2020

**Président** : Monsieur Michel MARCHAND, Maire

**Secrétaire de séance** : Madame Sonia HARDIER-QUINT

**Présents** : Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE et POIRET

Mmes : SIMON, FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

**Pouvoirs** : M. LAMBERT à M. DE RE, M. CHARTREL à M. MARCHAND, M. LEFEVRE à Mme SIMON et M. DURAND à M. GODEFROY

**Absent** : M. LECOMTE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 22 novembre 2019, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

--==--==--==--

### **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DE LOCATION**

Sur présentation de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, décide de renouveler les contrats de location suivants :

- Celui que la Mairie consent à Monsieur Rosard pour le logement qu'il occupe 131 place du Maréchal Leclerc et qui prend fin le 31 mars. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE arrêté au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, le loyer est fixé à 579.52 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021.
- Celui que la Commune consent à Monsieur et Madame Deblaton pour la location d'un terrain communal situé lieu-dit « Berlincamp » d'une superficie de 620 m<sup>2</sup> et qui prend fin le 31 mars. Comme chaque année, le montant forfaitaire mensuel est révisé et passe à 63.30 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021

Et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à passer à cet effet.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de la SPA proposant le renouvellement de la convention de fourrière qui a expiré au 31 décembre 2019. Le contrat serait conclu pour une période d'un an (et non plus trois ans) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Le tarif par habitant est fixé à 1.19 € soit l'augmentation habituelle de 0.02 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce renouvellement et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **SECRETARIAT DE MAIRIE : REACTUALISATION INDICIAIRE**

Madame Le Bars bénéficie d'une rémunération fixée à l'indice brut 516, majoré 443 depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, Monsieur le Maire propose de passer cette rémunération à l'indice brut 563, majoré 477 au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation d'indices au 1<sup>er</sup> mars 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat initial.

### **IMPLANTATION ANTENNE ORANGE : ECHANGE DE TERRAINS**

Monsieur le Maire revient sur la demande d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile ORANGE au lieu-dit « Les Prés de la Galette ». Après étude de faisabilité du projet, il s'avère que l'antenne devrait être implantée sur la parcelle ZE 62 qui n'appartient pas à la Commune.

Après contact avec le propriétaire, celui-ci accepte d'échanger cette parcelle contre la parcelle communale B 308.

Après débat, le Conseil Municipal accepte cet échange, décide du partage des frais notariaux pour moitié et demande l'engagement de clôturer les terrains pour l'ensemble des antennes implantées.

#### **AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR SFR HIVORY**

Monsieur le Maire rappelle que la demande d'achat de la parcelle ZE 25 sur laquelle est installé le site de radiotéléphonie mobile, SFR Bouygues, par la société SFR HIVORY a été refusé lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2019. De ce fait, la société propose un avenant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur la base d'un loyer forfaitaire de 3 220 € HT avec une augmentation fixe de 2 % par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 17 novembre 2003.

#### **REHABILITATION 145 PLACE DU MARECHAL LECLERC : ENGAGEMENT DE MAINTIEN DE LA PROPRIETE**

Notre projet de redynamisation du Centre bourg par la création d'un service d'accès aux soins, au 145 place du Maréchal Leclerc, a fait l'objet de trois dépôts de demandes de subvention : à l'Etat au titre de la DETR et du contrat de ruralité ainsi qu'au Conseil Départemental. Ce dernier demande un engagement de la Commune de maintien de cette propriété dans le domaine public pour une durée minimale de 15 ans. Le Conseil Municipal s'engage à conserver la propriété de l'ouvrage comme sollicité.

#### **PROTECTION RESEAUX CARREFOUR LA POMMERAYE/RUE DE LA ROUENNERIE/RUELLE CRAMPE**

Monsieur le Maire évoque le rapport de la Société JFM de Compiègne sur la détection des réseaux rue de la Pommeraye, rue de la Rouennerie et ruelle Crampe. Il a été mis en évidence le passage de deux canalisations dans le domaine privé, il s'agit du pluvial et de l'assainissement de la rue des Rives.

Le bureau d'études en charge du PLU préconise de faire un emplacement réservé. Un bornage sera à prévoir.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCPN**

Comme chaque année, le Président de la CCPN adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport d'activités est présenté en Conseil Communautaire puis fait l'objet d'une communication par les maires à leur Conseil Municipal. Au cours de cette séance, Monsieur Godefroy siégeant au conseil de la structure intercommunale informe les collègues élus communaux des actions et des projets de l'EPCI.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités 2018 de la CCPN.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Concernant la rue de la Pommeraye, l'inquiétude de certains riverains sera abordée lors de la réunion de chantier du lundi
- L'appel d'offres pour les travaux rue Isidore de Pommery, lieu-dit « La Barre » est lancé pour un chiffrage au BP 2020
- Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'une administrée qui rencontre des problèmes d'affaissement de terrain et de fissures sur sa propriété, rue Isidore de Pommery. Après avoir consulté l'UTD, les Cabinets ACP et C-TECH et un constructeur de pavillons, une déclaration de sinistre, à l'initiative des propriétaires, dans le cadre de leur assurance protection juridique est suggérée par tous. Une expertise serait ainsi effectuée et permettrait de définir les causes de ces désordres.

#### **INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS**

**FETES ET CEREMONIES :** Le marché de l'Avent a été une véritable réussite, beaucoup de visiteurs durant cette journée dans une ambiance très chaleureuse.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- L'ensemble des conseillers se positionne pour la tenue des bureaux de vote des 15 et 22 mars 2020
- Plusieurs problèmes à revoir à la Salle Polyvalente : l'éclairage extérieur intempestif, l'ouverture régulière du portail le soir et la régulation du chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Michel MARCHAND